A.S.A.V. RANDONNÉES PÉDESTRES

MAISON DU SPORT 8 bis Place Paul Langevin 58640 VARENNES VAUZELLES

BULLETIN d'ADHÉSION Septembre 2025 à Août 2026 inclus

A remettre à un animateur ou à retourner à l'adresse ci-dessus

JE SOUSSIGNÉ(e) ☐ *Mme.* ☐ *M* : NOM…… Prénom …… Né(e) le …… /…… /……

☐ 1ière Inscription ☐ Renouvellement N° de Licence :

EMAIL (Important lisible) ……

ADRESSE : ……CP ……
Ville : …… Téléphone fixe : ……Téléphone mobile : ……
Êtes-vous : ☐ Agent SNCF ☐ Retraitée SNCF ou ☐ Conjoint(e) Si oui N° de carte SNCF……

LICENCES INDIVIDUELLES* :

☐ **IRA** : Licence individuelle avec responsabilité civile et accidents corporels : **42,85€***

☐ **IMPN** : Licence individuelle multi loisirs pleine nature : …… : **54,90 €**

Pour les licences jeunes, compétition, Handisport, etc. voir le représentant de l'ASAV Randonnées Pédestres.

LICENCES FAMILIALES* : Vous êtes en couple, marié ou non, sans enfant ou avec enfant(s) vivant au foyer fiscalement à charge de moins de 18 ans. Majeur -25 ans vivant au foyer, fiscalement à charge.

CONJOINT(e) Nom……Prénom……Né(e) le……
Adresse mail……Tél :……
Enfants à charge : NOM ……Prénom ……Né le……
Enfants à charge : NOM ……Prénom ……Né le……
Enfants à charge : NOM ……Prénom ……Né le……

☐ **FRA :** Licence familiale avec responsabilité civile et accidents corporels : ……**85,50 €**

☐ **FMPN** : Licence familiale multi loisirs pleine nature : ……**109,60€**

☐ Abonnement à **PASSION RANDO MAGAZINE** 4 numéros par an, j'ajoute **10 €** à mon chèque

CERTIFICAT MEDICAL : Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée.

PREMIERE PRISE DE LICENCE, un Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA LICENCE, dans le cas où le CACI n'est pas requis, le pratiquant doit attester avoir lu en totalité le questionnaire de santé (Annexe 2) et les 10 règles d'or fourni par la FFRandonnée, avoir rempli et signé l'Attestation pour participer aux activités de la FFRandonnée (Annexe 3) fourni par la FFRandonnée et à joindre obligatoirement à ce bulletin d'adhésion.

ASSURANCE : La loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive l'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. L'assurance individuelle souscrite par la licence de l'année sportive 2025-2026, bien que sa validité courre jusqu'au 31 décembre 2026, ne vaut pas adhésion ni licence sans son renouvellement, la Responsabilité Civile du Club ne serait plus acquise.

MENTION LEGALE : Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à 'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression les données qui vous concernent. (Nous contacter par mail : asavrando@gmail.com).

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE : Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image. La prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association, sur e-monsite, la page Facebook, le JDC et autres moyens de promotion de l'ASAV Rando.

Montant de mon chèque : € N° du Chèque : Nom de la banque :

Fait à …… Le…… **Signature obligatoire** :

A conserver par l'association jusqu'au 31 / 12 / 2026. Validité de l'assurance jusqu'au 31/12/2026.

L'ASAV Rando propose également à ses adhérents, de la Marche Nordique et de la Marche Tonique.

***Tarif des adhésions FFR IRA 30,85 + Adhésion ASAV Randonnées Pédestres 12€ = 42,85€.**